82

La lettre de l'Union 44

Union Départementale des D.D.E.N. de la Loire-Atlantique
2, rue Maurice Barrès, 44300 NANTES
Tél : 02-49-10-67-01 **Courriel : union44dden@sfr.fr**

https://dden-44.jimdo.com

Comme vous le découvrirez, l'essentiel de ce numéro de la Lettre, en cette fin d'année scolaire, est consacré aux fondamentaux de l'École Laïque : nous devons les connaître et les faire connaître. Combien de parents d'élèves et... d'enseignants les ignorent en effet. N'hésitons donc pas à diffuser ce bulletin autour de nous.
En cette période postélectorale, alors que l'École n'a pas fait l'objet de débats à la hauteur des enjeux, un ministre de l'Éducation s'en va, un autre lui succède.
De J. M. Blanquer, on retiendra, pour s'en réjouir, sa ferme volonté (et celle du gouvernement) de laisser les établissements ouverts le plus longtemps possible pendant les deux années et demie de pandémie du Covid. Mais la valse des protocoles non concertés, la difficulté du télé-enseignement laissent un goût amer à tous les acteurs de l'École... Et les médias soulignent que le ministre sortant aura été un des moins aimés : il aura payé sa volonté d'imposer les méthodes du nouveau management public, importées d'outre-mer, à base d'évaluations permanentes et de référentiels, et bien sûr, toujours non concertés...
Quant à nous, nous retiendrons l'acharnement de J.M. Blanquer à revenir sur des réformes qui allaient dans le bon sens : la semaine de 4 jours et demi de classe, le soutien des élèves en difficulté, le dispositif « un maître de plus que de classes »... Comme si le qualitatif ne comptait pas dans l'Éducation,,, Les dédoublements de classe ne règlent pas tout.
Le nouveau ministre, M. Pap Ndiaye, semble disposé à ramener de la sérénité à l'École, après ces dernières années éprouvantes, pour tout le monde.
Il le faut : réparer au lieu de persister, réconcilier les personnels et les élèves (surtout les plus grands) avec leur institution. Il est urgent de rendre de l'attractivité aux métiers de l'éducation, et de travailler à améliorer la mixité sociale dans l'École, pour inverser la fragmentation à l'œuvre dans notre société. Faut-il rappeler que la France est, parmi les grands pays de l'OCDE, celui où l'origine sociale pèse le plus lourd sur les acquis et la réussite des jeunes !
En Loire-Atlantique, tous les syndicats enseignants demandent une amélioration de la gestion des ressources humaines, et l'attribution de nouveaux moyens pour la rentrée prochaine.
Souhaitons qu'ils soient entendus...
Bel été à toutes et à tous.

Dernière minute.

En ce début du mois de juin, le Président de la République, à Marseille, disserte sur la « révolution culturelle » promise à l'École...Et de reprendre des thèmes aussi flous qu'inquiétants, telle l'autonomie des établissements...
Oui, à son arrivée, en 2017, le projet d'école avait du sens, avec le dispositif « un maître de plus que de classes ».
En Loire Atlantique, 100 écoles étaient concernées pour la rentrée 2018. Il l'a cassé, comme la semaine de 4 jours et demi, préconisée par les chercheurs en éducation, comme le soutien aux élèves en difficulté...
On a pu compter sur tous les acteurs de l'École, durant presque 3 années, pour la faire vivre, en dépit de mille difficultés.
Si on veut leur redonner confiance, il faut cesser de se payer de mots mais s'attaquer aux vrais problèmes ! par exemple, la crise de recrutement des enseignants.
Et bien d'autres...Assez de bla-bla, qui finit par agacer tout le monde.

Michèle LIBOT

SOMMAIRE

P.1 Edito
P.2 Appel du CDAL
P.3 École laïque 140 ans
P.4 Pour projet global d'éducation Résultats du bac
P.5 Enseignement privé insatiable…
P.6 Citoyenneté
P.7 et 8 Notes de lecture
P.8 et 9 De tout un peu

APPEL DU CDAL À TOUS LES LAÏQUES DE LOIRE ATLANTIQUE
« ON SE BOUGE »

Depuis la moitié du 20e siècle, l'enseignement public a bien progressé dans le département.

Avec l'accroissement de la démographie, l'implication forte des collectivités locales dans le domaine de l'éducation, des communes au Département et à la Région, les effectifs de l'enseignement public ont progressé.

Les conditions d'accueil des jeunes, toujours à parfaire, se sont globalement améliorées.
Mais l'École Laïque est encore l'objet de dénigrement, souvent injuste.

La promotion de l'École Laïque ne pourrait-elle pas être le ciment d'un nouvel élan ?

Comme cela a été le cas au 20e siècle, à la Libération, et chaque fois qu'elle a été menacée.

A nous toutes et tous, regroupés au sein du CDAL, parents d'élèves, amicalistes, personnels de l'Éducation nationale, délégués départementaux, d'œuvrer au rayonnement de l'École Laïque, en rappelant :

- **Partout et toujours sa présence majoritaire par le bouche à oreille.**
- **Ses objectifs : accès à toutes et tous à la promotion sociale et la réduction des inégalités, malgré les difficultés rencontrées.**
- **Qu'elle fait vivre ensemble les jeunes, quelles que soient les conditions de vie des familles et les potentialités des élèves. En ce sens la mixité scolaire est un puissant levier de réussite,** à l'inverse des établissements qui pratiquent « l'entre soi », nocif à la cohésion sociale.
- La satisfaction des parents et la réussite aux examens
- Le souci, à l'école de la République, d'une formation citoyenne dans une société en mouvement
- En mobilisant les médias pour présenter son fonctionnement, l'adaptation des activités aux attentes des jeunes et les nombreuses actions innovantes notamment dans le domaine culturel et de la citoyenneté.

On étudiera dans chaque conseil de parents, chaque amicale, chaque secteur (syndicat ou DDEN), comment on peut organiser en concertation la valorisation du travail accompli dans tel ou tel établissement, quelle qu'en soit la taille et la mise en valeur des approches pédagogiques fondées sur la confiance et l'autonomie.

Ici ou là, on s'adressera aux habitants nouveaux venus dans le quartier ou la commune ; les responsables, professeurs de collège viendront rencontrer les parents des écoles (CM2) .
Ces pratiques sont à généraliser, ainsi que les contacts avec les médias.

Les quelques mois qui nous séparent de la rentrée 2022 doivent être mis à profit pour la préparer, pour inciter les familles, dans chaque commune, dans chaque canton, à faire le choix de l'enseignement public pour leurs enfants.

Merci d'informer les organisations du CDAL, des initiatives prises dans ce sens.

- **DDEN :** union44dden@sfr.fr
- **FAL :** contact@laligue44.org
- **FCPE :** fcpe44@wanadoo.fr
- **SE-UNSA :** 44@se-unsa.org
- **UNSA-Éducation :** 44@unsa-education.org
- **CDAL :** contact@cdal44.info

« CE QUE L'ON APPELLE « LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT »
NE PEUT PRÉVALOIR SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA LIBERTÉ » (JEAN JAURES)

L'École Laïque : 140 ans après la loi du 28 mars 1882

Celle-ci a été décisive dans le processus de laïcisation de la République à travers son École. Dans la série des grandes lois scolaires de la IIIème République, appelées lois Ferry, la loi du 28 mars 1882 mérite toute notre attention. Certes la loi du 14 juin 1881 avait posé les fondations de l'édifice en instaurant la gratuité de l'enseignement (à propos, celle-ci est-elle toujours en cours et partout opérationnelle de nos jours?).

Mais les articles de la loi du 28 mars 1882 sont le socle de l'institution scolaire :

- l'article 1 a institué l'instruction morale et civique (alors que la loi Falloux de 1850 préconisait l'instruction morale et religieuse).
- l'article 2 précise que les élèves auront un jour vaqué par semaine en plus du dimanche pour permettre aux parents qui le souhaitent de donner à leurs enfants une instruction religieuse (jeudi, et plus tard mercredi). Cette coupure illustre parfaitement que la laïcité de la République n'est pas anti-religieuse.
- l'article 4 fixe le principe d'obligation d'instruction pour les garçons et les filles de 6 à 13 ans (prolongé par la suite). Celle-ci peut être donnée dans les écoles publiques, privées ou en famille.

Dans ce même article, un appendice précise : « un règlement déterminera les moyens d'assurer l'instruction primaire « aux enfants sourds-muets et aux aveugles ». Déjà, donc, les enfants porteurs de handicap n'étaient pas oubliés et leur droit à l'instruction était reconnu. Nous pouvons donc affirmer que l'École inclusive, c'est la République à l'état pur.

Ainsi, comme le dit le secrétaire du Comité National d'Action Laïque :

« *les principes énoncés dans les grandes lois scolaires du 19ème siècle résonnent dans l'exercice quotidien des enseignantes et enseignants »*...

Et dans le fonctionnement de l'École !

Faut-il se contenter de cette « contemplation intimidée du passé ? ». Bien sûr que non.

Il faut, dans notre logiciel de militant de DDEN, tenir compte des réalités actuelles, après avoir rappelé les fondements de l'École de la République, intangibles à nos yeux.

Ces réalités, en voici quelques-unes :

- nous ne vivons plus dans la même société qu'au 19ème siècle.
- la famille a changé.
- les enfants ont changé, leurs aspirations aussi. Du reste, leur consultation est devenue un droit, au sens donné par la Convention internationale des droits de l'enfant.
- depuis un siècle et demi, la science, la médecine ont fait des progrès considérables.
- les travaux de recherche sur les temps de vie des enfants débouchent sur des préconisations incontournables, notamment sur les rythmes scolaires.
- la recherche en pédagogie, de son côté, a joué tout son rôle, avec la création des sciences de l'Éducation.

Mais, triste constat : la situation de beaucoup trop de familles, dans notre pays qui compte plus de 9 millions de pauvres, est toujours une lancinante préoccupation. Comment réduire les inégalités, enjeu primordial à nos yeux, pour une scolarisation pleinement réussie de chaque jeune ?

Qu'attendons-nous des décideurs, à tous les niveaux ?

Depuis 140 ans, l'École de la République a fait ses preuves, à partir des lois fondatrices.

Certains gouvernants, depuis des années, préconisent de calquer le fonctionnement de l'École sur celui de l'entreprise. Ils ont tenté, sans succès.

Persister dans cette voie serait une erreur. (On se gargarise avec l'autonomie des établissements, le « libre choix », le salaire différencié des personnels...)

Soustraire des moyens au Service Public pour favoriser un réseau d'écoles privées séparatiste ne peut qu'accroître les clivages dans la société. Nous continuons de le dénoncer.

Par contre, s'attaquer aux vrais problèmes est impératif :

- Quelle formation pour les enseignants (et l'ensemble des personnels), y compris dans le domaine de la Laïcité ?
- Quels salaires pour retrouver l'attractivité des métiers de l'Éducation ?
- Quantitatif - qualitatif : des moyens, oui, mais comment les utiliser ?

On a renoncé à tort au dispositif « un maître de plus que de classes », pourtant unanimement apprécié.

On a renoncé à l'obligation de la semaine de 4 jours et demi, pourtant bénéfique pour les enfants qui ont, du reste, subi depuis 15 ans une érosion d'une journée par semaine de présence à l'école.

- Quels contenus des programmes, sans surcharger toujours les emplois du temps ?
- Quelle mixité sociale dans chaque établissement, afin d'éviter les colères, les angoisses de celles et de ceux qui sont, se sentent ou redoutent d'être exclus d'une société qui avance sans eux ?

A ces questions, nous attendons des réponses...

« Les principes qui ont accompagné l'École Laïque pendant 140 ans restent d'actualité et sont des repères forts quand la société souffre tant de divisions. Des repères pour faire la République dans l'École et par l'École ».

(Rémy Sirvent, secrétaire du CNAL)

Pour un projet global d'éducation

Tel est le thème du manifeste produit par l'ORTEJ (Observatoire des rythmes et des temps de vie des enfants et des jeunes).
Le constat : en dépit d'une dépense nationale supérieure à la moyenne des pays de l'OCDE, les résultats du système éducatif français pourraient être largement améliorés. Pour l'ORTEJ, l'amélioration de l'efficience de notre école ne saurait se limiter à une plus grande autonomie des établissements scolaires et au renforcement du travail en équipe des enseignants.
Une réflexion aux besoins des élèves s'avère cruciale autant qu'urgente.

Travailler moins pour réussir moins
Notre école a connu de considérables mutations concernant les rythmes scolaires. En quelques décennies, la semaine d'enseignement est passée de 30 heures à 24 heures, est en quelques années de 4 jours et demi à 4 jours. Ainsi nos jeunes subissent, pour la majorité d'entre eux, des journées de 6 heures de cours auxquelles viennent souvent s'ajouter des devoirs à la maison.
Au fil des années, ces aménagements ont privilégié l'intérêt des adultes au détriment de ceux des enfants.
Les travaux de recherche, reconnus pour leur qualité depuis longtemps, ont démontré :

- que cinq matinées de classe sont plus productives, pour l'enfant, que quatre.
- que certains moments de la journée sont plus propices que d'autres aux apprentissages.
- que des journées moins longues entraînent moins de fatigue.
- qu'une réorganisation de l'année scolaire est bénéfique pour tous.
- que les travaux scolaires imposés à la maison sont profondément discriminatoires, en ces temps de creusement des inégalités sociales.

Voilà pourquoi la Fédération des DDEN avait approuvé la réforme de la semaine scolaire en 2012-2013. Le ministère Blanquer a dénoncé cette réforme et progressivement des communes reviennent à la semaine de 4 jours. C'est dommage ! Continuons à défendre la semaine de 4 jours et demi !

La journée de l'enfant : elle ne se limite pas au temps scolaire ! Des communes, des collectivités locales l'ont compris depuis longtemps et ont mis en place des activités éducatives, culturelles et sportives au bénéfice des enfants. C'est bien ! Mais ce serait mieux si elles étaient conçues en lien avec l'École.

Pour un projet éducatif global.
C'est ce que préconise l'ORTEJ, souhaitant ainsi la cohérence entre les différents temps de vie de l'Enfant. Il reste du chemin à faire pour y arriver.

LES RESULTATS DU BAC

Très longtemps, on a apprécié la performance de chaque lycée au taux de réussite des élèves (nombre de bacheliers par rapport au nombre de candidats, par établissement). Mais on savait aussi que tel ou tel lycée ne présentait que les élèves « sûrs » de la réussite (c'était le cas notamment de lycées privés).
Pour estimer au mieux l'action réelle de chaque établissement, le ministère, depuis deux décennies, publie les indicateurs de valeur ajoutée des lycées.
Pour ce faire, on prend en compte le taux de réussite, mais aussi le « taux d'accès » : celui-ci indique la part d'élèves entrés en seconde qui vont jusqu'au bac dans le même lycée. Un taux d'accès élevé montre que le lycée conduit un maximum d'élèves jusqu'au diplôme.
Un lycée performant doit avoir les deux taux élevés : taux de réussite et taux d'accès.
Les résultats « attendus »
Le ministère calcule pour chaque lycée, le taux de réussite au bac et le taux d'accès qu'il peut atteindre, en le comparant à des lycées similaires (prise en compte de la taille du lycée, des options et des formations proposées, de la zone d'implantation (centre-ville, rural, ...)
Les taux attendus sont ainsi calculés par rapport à la moyenne obtenue par des lycées similaires.
Si un lycée a des taux de réussite et d'accès qui dépassent les taux attendus d'au moins cinq points, il est considéré comme performant.
Pour les lycées professionnels, on ne tient compte que des taux de réussite.

Le point pour l'académie de Nantes.
Le taux de réussite pour la session 2021 est élevé : 95,4% (le taux est plus élevé pour le bac général que pour le bac technologique et professionnel.)

Le point pour la Loire-Atlantique : 50 lycées d'enseignement général et technologique en tout, moitié public, moitié privé :

11 lycées publics sont considérés comme plus performants, d'après les critères retenus.
6 lycées privés sont considérés comme plus performants, d'après ces mêmes critères.

De quoi remettre en cause les assertions selon lesquelles les élèves seraient mieux « traités » dans l'enseignement privé ?

En tout cas, c'est à faire savoir...

Enseignement privé : toujours plus d'argent !

C'est un peu un exercice imposé à chaque élection présidentielle : l'enseignement privé catholique, dans une brochure, livre sa « contribution » au débat politique. En réalité, il réclame toujours davantage d'aides publiques, en utilisant des arguments souvent contestables.

Les faveurs accordées lors du dernier quinquennat. Entre autres :

- En 2020, le privé a bénéficié de plus de créations d'emplois que le public.
- Dans le budget 2022, l'enseignement privé connaît la plus forte hausse : les versements de l'État augmentent de 3% (2% pour le primaire public et 1,5% pour le second degré public).
- La prise en charge des mutuelles privées (depuis la loi Blanquer) coûte 100 M€ à l'État.
- La prise en charge par l'Etat et les communes du fonctionnement des écoles maternelles privées, depuis leur inclusion dans la scolarité obligatoire.
- Depuis 2021, 6 collèges privés (dont 2 dans notre académie) font partie de l'éducation prioritaire, avec les crédits afférents. Mais les critères retenus ne sont pas ceux des collèges publics en REP et REP+: ce sont des établissements à « expérimentation pédagogique ».
- Le « cadeau » le plus récent fait au privé concerne la prise en charge des personnels suppléants : un décret autorise les recteurs à augmenter leurs salaires en raison de la difficulté à recruter !

Ce que revendique l'enseignement privé catholique :

-Revenir sur les accords Lang-Cloupet de 1992, qui lui attribuent les moyens « en fonction des besoins reconnus ». Les accords ont gelé la part du privé à 20%, alors qu'il ne scolarise que 18% des élèves en France. Mais cette situation, pourtant avantageuse, ne suffit pas : il faut obtenir toujours plus. Et les arguments sont fallacieux : alors que l'enseignement catholique est encore ségrégatif, il n'est question que de mixité scolaire et sociale, et d'intérêt général (!!!) L'autre mot-clé est la liberté, liberté des familles, liberté des enseignants... On sait ce qu'il en est.

-Obtenir l'attribution des mêmes subventions sociales que le public, notamment concernant les cantines et la restauration scolaire. Alors que les établissements privés n'accueillent pas la même proportion d'élèves de familles défavorisées.

Renforcer l'autonomie des établissements et adapter les carrières enseignantes, afin d'adapter leur fonctionnement à la demande des parents.

Depuis 70 ans, le Comité National d'Action Laïque, dont les D.D.E.N. sont une composante, remet en cause les avantages exorbitants accordés à l'enseignement privé.
A plusieurs reprises, il s'est adressé à la Cour des Comptes pour que soit évalué le coût global de cette politique prenant en compte :

- **les financements venant de l'État,**
- **les financements venant des collectivités,**
- **le manque à gagner fiscal représenté par l'ensemble des sommes déductibles des impôts, liées à des dons à des « fondations », mais qui de profitent qu'à l'enseignement privé.**

Que toute la clarté soit faite sur le financement de l'enseignement privé et le service que cette politique rend à la nation.

Citoyenneté

« Le programme électoral de l'extrême droite pour l'école s'apparente à une falsification historique »

C'est le titre d'un article de Claude Lelièvre (Le Monde du 14 avril 2022). Ce professeur honoraire d'histoire est l'auteur de plusieurs ouvrages qui font autorité.
En voici les principaux passages :
« Le projet de Marine Le Pen pour l'école est présenté sous le signe de la « restauration ». Ce mot est répété six fois : la restauration de l'efficacité du système éducatif, la restauration de l'autorité du maître et de l'institution, la restauration de la sérénité de l'école... Le verbe « restaurer » signifie « remettre dans son état initial, revenir à un avant ». Dans le cas de l'école, il s'agit de rétablir l'école d'il y a une cinquantaine d'années, qui aurait été « un équilibre ». De quel « équilibre » s'agit-il ? De l'organisation de la scolarité avant les années 1960, avant la création des CES par les gouvernements gaullistes successifs, lorsque seule une élite accédait à l'enseignement secondaire.
C'est donc au ministre « gaullien » qui a lancé la réforme aujourd'hui vouée aux gémonies par nombre de conservateurs et sur laquelle veut revenir le programme du Rassemblement National.
Pour saisir le projet présidentiel de Marine Le Pen, il convient donc de ne pas le prendre sous le signe d'une « restauration », mais sous celui d'une « révolution nationale ». M. Le Pen prévoit une mesure radicalement nouvelle, totalement inédite dans l'histoire de l'école de France : elle veut reprendre en main le contenu et les modalités des enseignements, avec l'aide du parlement... Confier cette tâche considérée comme première à une institution par nature politique n'a jamais été mis en œuvre, ni de près, ni de loin.
Les enseignants devraient donc être les fidèles exécutants de programmes politiques définis par le parlement et dont les détails et les labels validant les manuels relèveraient du gouvernement... Ce faisant, et c'est bien une « révolution », on serait loin de la tradition de l'école républicaine inaugurée par Jules Ferry. Au rebours d'une « restauration » du projet de l'école républicaine, le programme de M. Le Pen s'apparente à une falsification historique. Cette mise sous tutelle directement politique des enseignements et des personnels serait sans précédent, et cette mise sous surveillance fort inquiétante... »

*
* *

Ces projets rejoignent ceux des partis d'extrême-droite en France.

Ces desseins sont aux antipodes des discours unificateurs et pacifiques de ces partis.

Comme la plupart des propositions qu'ils avancent, c'est à une rupture historique avec l'esprit des Lumières et des conquêtes politiques et sociales du 20ème siècle que nous assistons.

Notre devoir de laïque et de citoyen militant est de le dire, partout et toujours.

Le CDAL 44 défend les valeurs de la République

https://www.cdal44.info

Après son étude sur les religions en France, vous pourrez découvrir prochainement sur le site du C.D.A.L. une réflexion sur l'extrême droite, une étude des résultats du bac….

Notes de lecture

Jean-Jaurès « Aux instituteurs et institutrices »

(Éditions de l'Aube. Fondation Jaurès 2021)

Republié à l'occasion de la cérémonie en l'honneur de Samuel Paty à la Sorbonne, l'ouvrage est illustré de dessins, calligraphies et photos qui ponctuent ce texte très court de Jean Jaurès et qui mettent en relief ses points saillants.
Ce texte est connu, assez célèbre et toujours... d'actualité. Il a été publié sous la forme d'un article dans le journal radical de Toulouse, la Dépêche (1888).

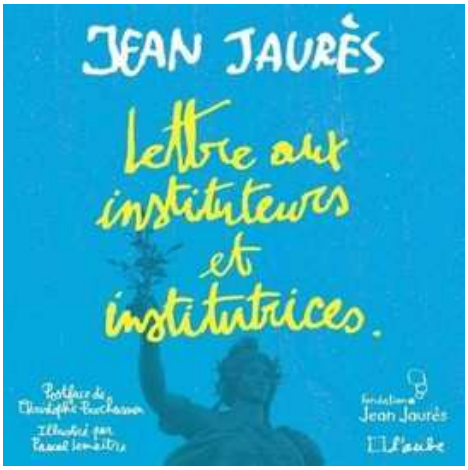

Le contexte de cet article

Il se situe dans un contexte précis : en 1880, la publication du mensuel de G. Compayré (Éléments d'instruction morale et civique) avait provoqué une vive réaction du clergé, la condamnation des manuels scolaires. La tension redescendue, le jeune Jaurès (29 ans), député du Tarn, prend la plume pour écrire le texte « Aux instituteurs et institutrices ».
Il renvoie au texte célèbre de Jules Ferry (1883) « Lettre aux instituteurs », qui marque un moment clef de l'histoire de l'enseignement primaire en France.

Éduquer, émanciper, lire

Jaurès soutient les choix politiques de Jules Ferry, tout en faisant résonner sa propre musique.
Produit lui-même de l'excellence républicaine (agrégé de philosophie), il voit très vite que cette excellence pose problème entre le primaire, interdit d'université, et le secondaire, voie royale pour les professions supérieures. (7 000 jeunes accèdent au baccalauréat dans les années 1880). Comme Jules Ferry, il estime que la dimension éducative est fondamentale dans l'instruction publique (contrairement à ce que ressassent certains aujourd'hui!).
L'École qui a une visée émancipatrice (mais pas d'endoctrinement), respectueuse de la liberté de conscience, a pour fonction de faire des esprits libres, de transmettre une morale sociale qui doit rassembler les citoyens. Elle n'est donc pas neutre. S'il faut que les élèves connaissent l'histoire, la géographie de la France, les sciences, la clef de tout c'est la lecture d'un texte qui doit être comprise.
Et cette transmission ne peut se faire que si le maître et la maîtresse sont animés d'une certaine flamme à transmettre et connaissent bien ce qu'ils ont à enseigner. Pour cette raison, ils doivent être honorés.
Aussi bien, Jean Jaurès se démarque-t-il sur quelques points de Jules Ferry : il refuse l'encyclopédisme, la « dictature » de l'orthographe, le certificat d'études qui, à ses yeux, amoindrit l'initiative du maître.
On ne retrouve pas ici la nostalgie du seul lire, écrire, compter qui, du reste, n'a jamais été le seul objectif de l'école républicaine.

Du côté de la poésie

(Extrait du recueil de poésies
Balades à pieds rimés- Editions Le Lys Bleu,
De Jean Luc GAUTIER, DDEN à Nantes,
qui participe à la rédaction de la Lettre de l'Union)

Encore Charlie

À Samuel Paty

Il aimait les lumières de la compréhension
Les étincelles de l'ironie et les éclairs du doute
Il a affronté à sa manière ceux qui prônent du
maintien du peuple
Dans l'obscurité de l'ignorance.
Comment en effet imposer une foi que l'on ne peut
prouver ?
Par la terreur, en prétendant être le bras armé d'une
force divine.
Il s'agit de marquer les esprits en mutilant l'homme,
en lui ôtant le siège de la pensée
Immonde supplice avilissant.
Les larmes du chagrin devront noyer la peur
recherchée
Et laisser place à la détermination éclairée
À la fierté provocante
À l'intense certitude que la liberté de l'esprit
Et le rire salvateur sont les seuls remparts contre les
croyances obscures.

DE TOUT UN PEU DE TOUT UN PEU DE TOUT UN PEU DE TOUT UN

En Pologne, le parti conservateur au pouvoir décide de contrôler les contenus de l'enseignement.

L'instruction civique est remplacée par des cours d'histoire contemporaine conformes à la vision du parti au pouvoir. Au programme de cette nouvelle matière on note par exemple la distinction entre « écologie » et « écologisme », la séparation de l'Église et de l'État considérée comme une conception communiste, l'expansion idéologique du « politiquement correct » en Occident, le développement de la théorie du complot du « nouvel ordre mondial ». Les nouveaux programmes envisagent la suppression de certains enseignements parascolaires dispensés par des ONG comme par exemple des ateliers anti discrimination et de tolérance censés sensibiliser les enfants à la question des minorités ethniques ou sexuelles. Pour le ministre de l'éducation Przemyslaw Czarnek, il faut mettre fin à ces initiatives qui sont des « attaques des idéologies gauchistes » sur la jeunesse. Toutes ces mesures inquiètent fortement les enseignants et provoquent de nombreuses réactions.

Le délit de harcèlement scolaire, un projet de loi très discuté et finalement adopté

La commission mixte paritaire entre les députés et les sénateurs n'était pas parvenue à se mettre d'accord sur le projet de loi. Les députés voulaient faire du harcèlement scolaire un délit spécifique, les sénateurs préféraient l'introduction de circonstances aggravantes au délit de harcèlement moral. Le texte initial est donc revenu devant l'assemblée . Les mêmes dissensions s'étaient exprimées au sein des associations qui se préoccupent de cette question du harcèlement. Certaines approuvaient l'idée du délit spécifique inscrit dans le code pénal, d'autres auraient préféré que les efforts portent sur la prévention du harcèlement. Les députés ont eu finalement le dernier mot : depuis le 2 mars 2022, Le harcèlement scolaire est désormais reconnu comme un délit pénal qui pourra être puni jusqu'à 10 ans de prison et 150 000 euros d'amende en cas de suicide ou de tentative de suicide de la victime harcelée.

LA JEUNESSE À BONNE ÉCOLE

La jeunesse à bonne école est un rapport qui a été remis à l'UNICEF dans lequel 25300 enfants de 8 à 18 ans ont été interrogés sur leur bien-être dans leur vie quotidienne.
Voici ce qu'en dit Agnès Florin, l'une des contributrices de ce rapport, professeure émérite en psychologie de l'enfant et de l'éducation à l'université de Nantes.
Cette consultation est l'une des conséquences de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. S'agissant de l'école, il apparait que 80 % des enfants interrogés s'y sentent bien ; en revanche, ils évaluent négativement leurs relations avec les enseignants, plus de 50 % d'entre eux trouvent qu'ils ne les félicitent pas assez. L'autre point négatif concerne le rapport aux évaluations, les enfants et les jeunes ont peur des notes. Agnès Florin fait observer « qu'on a tendance à davantage reconnaître les fautes, les manques, les erreurs qu'à valoriser les réussites ». Au collège, les jeunes manifestent un moindre bien-être, cela est sans doute dû au fait qu'ils font l'objet de davantage d'exigences. La consultation portait aussi sur la vie en dehors de l'école, là encore les sentiments négatifs étaient prédominants, il est vrai que l'enquête s'est déroulée pendant la pandémie. Le sentiment d'anxiété est important et près d'un tiers des enfants ont peur de ne pas réussir à l'école et la moitié craignent de ne pas réussir dans la vie. La peur de l'échec est importante, ce qui conduit Agnès Florin à prôner l'application de textes européens concernant les compétences à acquérir à l'école et qui, outre les apprentissages fondamentaux (français, maths) proposent des apprentissages psycho-sociaux comme l'estime de soi, l'empathie, le travail de groupe. Le rapport montre également qu'il y a beaucoup de pensées suicidaires. 27% des 12-18 ans disent avoir déjà pensé au suicide et 10 % avoir tenté de se suicider. Agnès Florin pense qu'il existe un tabou sur la santé mentale et qu'il faut poursuivre l'action menée en direction de la petite enfance s'agissant des troubles mentaux. Le rapport pointe des questions parfois préoccupantes mais qui ne peuvent pas occulter que globalement, les enfants et les ados ont plutôt une bonne satisfaction de vie : Agnès Florin invite toutefois à davantage consulter les enfants.

DE TOUT UN PEU DE TOUT UN PEU DE TOUT UN PEU DE TOUT UN

UN MINISTÈRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Dans une lettre ouverte au président de la République, l'UNICEF France l'appelle à créer un ministère de plein droit en charge de l'enfance et de la jeunesse. L'UNICEF fait remarquer que la France compte 15 millions d'enfants et que ceux-ci représentent un cinquième de la population. Ils sont certes l'avenir du pays mais aussi le présent. Pour les auteurs de cette lettre, il est grand temps que les enfants et les jeunes comptent davantage dans notre vie politique. L'élection a en effet montré à nouveau le divorce persistant entre les jeunes et la politique. Quatre jeunes sur dix ne se sont pas déplacés le 10 avril. L'enjeu est donc pour l'UNICEF de prouver aux enfants et aux jeunes que la politique peut quelque chose pour eux et qu'elle leur accorde de l'importance. La protection de l'enfance sera certes la seconde grande cause du quinquennat mais la défense de l'enfant contre les violences n'est qu'un aspect de sa vie . Pour l'UNICEF, la création d'un ministère de plein droit en charge de l'Enfance et de la Jeunesse capable de penser une stratégie ambitieuse et globale pour (et avec) les enfants et les jeunes est dorénavant nécessaire.

LES ÉQUIVOQUES DE LA FRATERNITÉ

Dans le journal Ouest-France du 29/04/2022, Jacques Le Goff professeur émérite des universités de droit public Brest-Quimper, revient sur les équivoques qui entourent la valeur de fraternité revendiquée par plusieurs courants politiques parfois bien opposés. Elle peut revêtir un mode rétracté fondé sur l'entre-soi : c'est qui amène par exemple Marine Le Pen a soutenir l'idée de « fraternité nationale » mais elle peut aussi, au contraire se révéler ouverte et universelle. Il fait observer qu'à la différence des valeurs de liberté et d'égalité qui constituent des faits, la fraternité se traduit par des comportements choisis. Le problème est que la fraternité lorsqu'elle est fondée sur une identité forte entre des êtres peut se révéler porteuse d'exclusion. Selon Jacques Le Goff, il existe une dimension éthique de la fraternité qui a son lieu dans la relation entre les êtres. Il rappelle en conclusion que l'article 1er de la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen insiste sur « l'esprit de fraternité entre « tous les êtres humains ».